Réunion du Conseil Municipal du 27 août 2026

-

PROCES-VERBAL DE SÉANCE

L'an deux mil vingt-six, le jeudi 27 août à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur David ERNEST, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 13

Membres présents :

BAC Jean-Jacques, BOMBAL Philippe, BRUEL Nicole, DEFILIQUIER SOUBRIER Nadine, DUFAYET Marie-Noëlle, ERNEST David, INAN Maryline, LACASSAGNE Thierry, LAROUSSINIE Claude, LAROUSSINIE Marie-Ange, LAROUSSINIE Michel, LAROUSSINIE Nadine, MAGNE Isabelle.

Membres absents :

BORIE Jean-Philippe et PAUPERT Jérémie.

Points à l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal ; Désignation d'un secrétaire de séance ; Convention cantine scolaire 2026 / 2027 ; Tarifs cantine-garderie à compter du 01/09/2026 ; Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne : gestion des stations de traitement de l'arsenic ; Transferts des emprunts relatifs aux investissements Eau et Assainissement en cours au Syndicat des Eaux Est-Châtaigneraie et Questions diverses.

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Ange LAROUSSINIE est désignée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2026 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Délibérations votées par le Conseil Municipal

- **Convention cantine scolaire 2026/2027**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec Adrien BLANCHARD, nouveau gérant de l'Escarpidou, qui sera chargé de la cantine scolaire à compter du 1er septembre 2026. Les modalités d'organisation restent les mêmes que les années précédentes ; le tarif du repas est fixé à 6,50 €.

Accord du Conseil Municipal.

- **Tarif cantine et garderie au 1er septembre 2026**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réviser les tarifs de la cantine scolaire et de maintenir les tarifs de la garderie, comme suit :

Cantine	Quotient Familial < 1000	1,00 €
	1000 ≤ Quotient Familial <1500	3,00 €
	Quotient Familial ≥ 1500	3,50 €
	Absence injustifiée	6,50 €
Garderie	Matin (7h15 / 8h45)	1,50 €
	Soir (16h15 / 18h30)	1,50 €
	Dépassement après 18h30	5 € le 1/4h commencé

Vote du Conseil Municipal : pour 9 - contre : 4.

- **Modification des statuts de la Communauté de Communes de la Châtaigneraie Cantalienne : gestion des stations de traitement de l'arsenic**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le conseil communautaire réuni le 25 juin dernier a délibéré en faveur de la restitution aux communes concernées de la compétence « production d'eau potable conforme aux dispositions légales au regard de la teneur en arsenic ».

L'exercice de cette compétence avait été confié à la Châtaigneraie Cantalienne en vue de la gestion du fonctionnement des deux stations de traitement de l'eau située à Prunet et Lacapelle-del-Fraisse.

Il convient maintenant que la majorité des communes membres de la Châtaigneraie Cantalienne se prononcent en faveur de cette restitution afin que cette compétence puisse être exercée par le Syndicat des Eaux Est-Châtaigneraie, créé depuis le 1er juillet 2026.

Monsieur le maire propose au Conseil de délibérer en faveur de cette restitution, qui engendrera de fait une modification des statuts de la communauté de communes de la Châtaigneraie cantalienne.

Accord du Conseil Municipal.

- **Transfert des emprunts en cours du Budget de l'eau et de l'assainissement au Syndicat des Eaux Est Châtaigneraie**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, dans le cadre du transfert de la compétence eau et assainissement au Syndicat des Eaux Est-Châtaigneraie, il appartient à la commune de lui transférer la charge financière des emprunts contractés pour le financement des investissements liés à cette compétence.

Deux emprunts en cours de 60 000 € et 250 000 € vont faire l'objet de ce transfert.

Accord du Conseil Municipal.

Questions diverses

- **Taxe sur la vacance des locaux d'habitation**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que les communes qui souhaitent mettre en place cette taxe au 1er janvier 2027 doivent délibérer pour en fixer le taux avant le 1er octobre 2026.

Après délibération, le conseil municipal décide de ne pas instaurer cette taxe.

- **Divers**

- Information au Conseil Municipal du virement de crédits n°01-2026 sur le budget Commune.

- Présentation de l'association Écrans de campagne basée à Ladinhac qui propose la projection de films en milieu rural. Possibilité pour les communes d'adhérer (50 €/an) pour accueillir des projections et permettre aux habitants d'avoir un tarif préférentiel.

- Proposition de l'Association des Maires de France de verser une aide à la Protection civile en faveur des communes sinistrées par les incendies de l'été : à délibérer en prochaine séance.

- Personnel communal - autorisation spéciale d'absence : réunion de travail à organiser (Jacques, Marie-Ange, Nadine D.S.) en vue de présenter le dossier au Comité Social Territorial de décembre.

- Présentation de la demande de création d'une fourrière pour répondre à la problématique des chats et chiens errants par l'Association « Au petit bonheur ».

- Rencontre avec les candidats aux élections sénatoriales du 27septembre : B. DELCROS le 23/08 et S. SAUTAREL le 12/09.

Tour de table

- Maison Delhostal : réalisation du DPE complet le 11 septembre

- Les Rouquets : installation du radar pédagogique et concertation des habitants à mener pour pose de coussins berlinois.

- Cantournet : étude en cours pour l'enfouissement des réseaux secs.

- Aubugues : date de mise en service des nouveaux poteaux ?

- Le Garric : problème avec l'éclairage public qui fonctionne par intermittence.

- rue Champ grand : problème des véhicules stationnés sur les bas-côté et ornières à boucher

- Taille des haies par Nicolas MEYNIEL courant septembre

- Commission Action sociale à réunir pour mise à jour du registre des personnes vulnérables

Le Maire :
David ERNEST

Le secrétaire de séance :
Marie-Ange LAROUSSINIE